



Première séance

Mercredi 1^{er} juin 2011, 10 h 15

Présidence de M. Matjila, Président du Conseil d'administration
du Bureau international du Travail,
et de M. Nkili

OUVERTURE DE LA SESSION

Original anglais: M. MATJILA (Président du Conseil d'administration du Bureau international du Travail)

J'ai l'honneur, en tant que Président du Conseil d'administration, de déclarer ouverte la 100^e session de la Conférence internationale du Travail.

J'aimerais également saisir cette occasion pour vous souhaiter la bienvenue très chaleureusement à Genève.

ELECTION DU PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE

Original anglais: M. MATJILA (Président du Conseil d'administration du Bureau international du Travail)

Notre première tâche consiste à élire le Président de la Conférence. Je vous invite à proposer des candidatures.

Original anglais: M. MAJOR (gouvernement, Hongrie, s'exprimant au nom du groupe gouvernemental)

En ma qualité de président du groupe gouvernemental du Conseil d'administration du Bureau international du Travail, j'ai le plaisir et l'honneur de soumettre la candidature du ministre du Travail et de la Sécurité sociale du Cameroun, M. Robert Nkili, au poste de Président de cette 100^e session de la Conférence internationale du Travail.

Monsieur le ministre Nkili a un bagage universitaire, politique et international impressionnant. Dans le domaine universitaire, il est détenteur d'un doctorat dans le domaine des affaires internationales. Il est spécialisé notamment dans les relations du travail. Pour ce qui est de son rapport avec le BIT, il a été un membre permanent et adjoint du Conseil d'administration du Bureau international du Travail et, pendant deux ans, il a été coordonnateur du groupe de l'Afrique au sein de l'OIT. Quant à son expérience politique, M. Nkili est le ministre du Travail qui a été le plus longtemps en poste sur le continent africain. Je suis donc absolument convaincu que la Conférence fera un excellent choix en l'élisant Président de la 100^e session de la Conférence.

Original espagnol: M. FUNES DE RIOJA (Vice-président employeur du Conseil d'administration du Bureau international du Travail)

Au nom du groupe des employeurs, j'ai le plaisir et l'honneur de soutenir la proposition de candidature faite par le groupe gouvernemental.

M. Robert Nkili, ministre du Travail et de la Sécurité sociale du Cameroun, a le profil souhaité pour assumer la présidence de cette 100^e session de la Conférence internationale du Travail. Nous confirmons le soutien du groupe des employeurs.

Original anglais: M. TROTMAN (Vice-président travailleur du Conseil d'administration du Bureau international du Travail)

A l'instar de mon collègue, M. Funes de Rioja, j'ai le plaisir de soutenir la candidature du ministre du Travail et de la Sécurité sociale du Cameroun à la présidence de cette session de la Conférence. En mon nom personnel, j'aimerais dire que sa contribution jusqu'à présent a été considérable dans l'Organisation, et nous lui souhaitons bonne chance à la présidence de cette session.

Original anglais: M. MATJILA (Président du Conseil d'administration du Bureau international du Travail)

La proposition soumise par M. Major au nom du groupe gouvernemental a été dûment soutenue. Y a-t-il d'autres propositions? Je n'en vois pas. Par conséquent, j'ai le plaisir de déclarer Son Excellence M. Robert Nkili, ministre du Travail et de la Sécurité sociale du Cameroun, Président de la 100^e session de la Conférence internationale du Travail. Je lui adresse mes chaleureuses félicitations et l'invite à nous rejoindre à la tribune.

(M. Nkili, ministre du Travail et de la Sécurité sociale du Cameroun, élu Président de la Conférence, prend place au fauteuil présidentiel.)

DISCOURS DU PRÉSIDENT

Le PRÉSIDENT

Mon élection à la présidence de cette session de la Conférence internationale du Travail est un grand honneur pour moi, pour le gouvernement de la République du Cameroun, pour mon pays sous la direction de son chef d'Etat, Son Excellence M. Paul Biya, et pour l'Afrique tout entière.

J'exprime ma profonde reconnaissance au groupe gouvernemental africain qui a bien voulu présenter et appuyer ma candidature. Je remercie les autres groupes régionaux ainsi que les groupes des employeurs et des travailleurs sans l'appui desquels cette élection n'aurait pas été possible. A tous, je voudrais dire mon engagement à honorer la confiance qu'ils ont placée en moi et les assurer que

j'assumerai cette présidence avec humilité, responsabilité et détermination.

J'aimerais également saisir cette occasion pour saluer l'action de mon prédécesseur, le ministre Gilles de Robien, et la compétence et l'efficacité avec lesquelles il a conduit les travaux de la précédente Conférence.

En cette symbolique et historique 100^e session de la Conférence dont le thème est «Construire l'avenir avec le travail décent», et à l'approche du centenaire de l'Organisation internationale du Travail, il est particulièrement significatif pour moi d'assumer cette haute responsabilité au moment où le monde s'interroge sur les voies et moyens d'éradiquer enfin la pauvreté et les inégalités, et d'assurer la prospérité pour tous. C'est, me semble-t-il, tout le sens de l'engagement qui doit être le nôtre à entamer de nouvelles étapes dans nos réflexions et actions et à produire des résultats qui soient à la hauteur des enjeux économiques et sociaux de l'heure.

L'ordre du jour de la présente Conférence pose justement, dans l'énoncé de ses thèmes, des problèmes qui sont un véritable défi, à la fois pour le monde et pour notre Organisation. Pour n'en retenir qu'un dans le cadre de ce bref propos, je soulignerai que la crise financière, économique et sociale a mis en évidence le rôle de stabilisateur économique et de paix de la protection sociale, ainsi que de préservation de la dignité des êtres humains. Du coup, il me semble approprié de nous interroger sur les voies et moyens d'étendre la sécurité sociale, y compris dans son volet socle de protection sociale. Saisissons donc l'occasion de la présente Conférence pour faire des progrès importants en la matière et dans les autres questions inscrites à l'ordre du jour, au rang desquelles le travail décent pour les travailleurs domestiques, et l'administration et l'inspection du travail.

Vu la complexité des problèmes, un souci d'équilibre devrait, à mon sens, guider nos délibérations au cours des trois prochaines semaines. C'est pourquoi, en ma qualité de Président de la Conférence, je ne ménagerai aucun effort pour que, autant que possible, nous traitions efficacement et de manière constructive notre agenda de travail. Je ne doute pas que votre appui se maintiendra tout au long de la Conférence, tout comme je suis certain que votre participation aux travaux des commissions et de la plénière sera guidée par l'esprit de consensus qui a toujours prévalu au sein de notre Organisation. Ce faisant, nous garderons à l'esprit la vocation de l'OIT que vous me permettrez de décliner de la manière suivante: i) face aux déficits d'emplois, encourager la recherche d'opportunités d'emplois; ii) face aux conflits, promouvoir le dialogue; iii) face à l'insécurité sociale, assurer la promotion de la protection sociale; et iv) face aux inégalités, faire progresser l'équité et la justice.

Nous sommes collectivement engagés dans une grande entreprise. Cette entreprise vise à faire de l'OIT un acteur de choix dans la recherche de solutions pour un monde du travail meilleur et une société dans laquelle chacun trouve les moyens de son épanouissement. Avec l'Agenda du travail décent, la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable et le Pacte mondial pour l'emploi, nous avons parcouru une partie du chemin. Il faut maintenant poursuivre et aller de l'avant. A cet égard, je fais miennes les déclarations du Directeur général, M. Juan Somavia, que je reprends volontiers ici: «Nous pouvons obtenir une

croissance performante en combinant les effets positifs des objectifs ci-dessous, hiérarchisés en fonction des différents contextes nationaux et régionaux: i) des politiques macroéconomiques judicieuses; ii) une augmentation du volume d'investissement et la création de travail décent dans l'économie réelle par le biais d'entreprises viables; iii) des marchés du travail accueillants et équitables sur lesquels sont appliquées les normes internationales du travail; iv) un système financier au service de l'économie réelle; v) des mesures budgétaires plus progressives.»

En vous réitérant mes remerciements, je voudrais souligner le fait qu'«une seule main ne peut attacher un fagot», comme le rappelle si pertinemment la sagesse africaine. C'est pourquoi je compte sur chacun de vous, sur vos intelligences, pour que cette 100^e session de la Conférence internationale du Travail fasse date, qu'elle constitue une référence et nous permette d'atteindre nos objectifs et de renouveler l'expression de nos aspirations et ambitions légitimes de réussite économique et sociale.

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS

Le PRÉSIDENT

Conformément à l'article 5 du Règlement, la Conférence doit établir une Commission de vérification des pouvoirs et nommer ses membres. Je demande au greffier de bien vouloir nous communiquer les désignations faites par les groupes concernant la composition de cette commission.

Le GREFFIER de la CONFÉRENCE

Les désignations faites pour la Commission de vérification des pouvoirs sont les suivantes: pour le groupe gouvernemental: M. Vokouma (*Burkina Faso*); pour le groupe des employeurs: M^{me} Horvatić (*Croatie*) et pour le groupe des travailleurs: M. Veyrier (*France*).

Le PRÉSIDENT

S'il n'y a pas d'objections à ces propositions, puis-je considérer qu'elles sont approuvées?

(Les propositions sont approuvées.)

ELECTION DES VICE-PRÉSIDENTS DE LA CONFÉRENCE

Le PRÉSIDENT

Conformément à l'article 25, paragraphe 2, du Règlement de la Conférence internationale du Travail, nous devons maintenant élire les Vice-présidents de la Conférence. Je demande au Greffier de nous donner lecture des désignations faites par les groupes.

Le GREFFIER de la CONFÉRENCE

Les candidatures aux postes de Vice-présidents de la Conférence sont les suivantes:

Groupe gouvernemental: M. Hernández Sánchez (*République dominicaine*)

Groupe des employeurs: M. Lima Godoy (*Brésil*)

Groupe des travailleurs: M. Hossu (*Roumanie*)

Le PRÉSIDENT

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que ces propositions sont approuvées?

(Les propositions sont approuvées.)

DÉSIGNATION DES BUREAUX DES GROUPES

Le PRÉSIDENT

J'invite maintenant le Greffier à communiquer à la Conférence les noms des personnes désignées par les groupes pour constituer leurs bureaux respectifs.

Le GREFFIER de la CONFÉRENCE

Les groupes ont choisi les membres de leur bureau comme suit:

Groupe gouvernemental:

Président:

M. Major (*Hongrie*)

Groupe des employeurs:

Président:

M. Funes de Rioja (*Argentine*)

Vice-présidents:

M^{me} Goldberg (*Etats-Unis*)

M^{me} Muñoz (*République bolivarienne du Venezuela*)

M. Oshinowo (*Nigéria*)

M. Rahman (*Bangladesh*)

M. Rønneest (*Danemark*)

Secrétaire:

M. Peñalosa (*Organisation internationale des employeurs*)

Groupe des travailleurs:

Président:

M. Trotman (*Barbade*)

Vice-présidents:

M. Ahmed (*Pakistan*)

M^{me} Diallo (*Guinée*)

M^{me} Anderson (*Mexique*)

M. De Leeuw (*Belgique*)

Secrétaire:

M^{me} González (*Confédération syndicale internationale*)

Outre le président et les vice-présidents, les personnes suivantes sont également membres du bureau du groupe des travailleurs: M. Ghandour (*Soudan*), M. Atwoli (*Kenya*), M^{me} Kearney (*Australie*), M. Sakurada (*Japon*), M^{me} del Rio (*Italie*), M. Shmakov (*Fédération de Russie*), M. Martínez (*Argentine*) et M^{me} Fox (*Etats-Unis*).

CONSTITUTION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS DE LA CONFÉRENCE

Le PRÉSIDENT

Nous passons maintenant à la constitution et la composition des commissions qui seront chargées d'examiner les différentes questions dont la Conférence est saisie, en sus de la Commission de vérification des pouvoirs, qui a déjà été désignée. La Conférence voudra sans doute constituer les commissions suivantes: Commission de l'application des normes, Commission des finances, Commission de proposition, Commission des travailleurs domestiques, Commission sur l'administration du travail, Commission pour la discussion récurrente sur la protection sociale (sécurité sociale). La composition des commissions, telle que proposée par les groupes, peut être consultée dans la salle.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que ces propositions sont approuvées?

(*Les propositions sont approuvées.*)

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE PROPOSITION

Le PRÉSIDENT

Je me tourne maintenant vers le Greffier pour lui demander de bien vouloir nous indiquer les désignations faites par les groupes en ce qui concerne la composition de la Commission de proposition.

Le GREFFIER de la CONFÉRENCE

Les désignations relatives à la composition de la Commission de proposition, conformément à l'article 4 du Règlement, sont les suivantes.

Les 28 membres gouvernementaux sont les membres gouvernementaux titulaires du Conseil d'administration et proviennent des pays suivants: Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Barbade, Brésil, Burundi, Chine, Etats-Unis, France, Inde, Italie, Japon, Jordanie, Mexique, Mozambique, Nigéria, Panama, Pologne, Royaume-Uni, Fédération de Russie, Singapour, République-Unie de Tanzanie, République tchèque, Tunisie et République bolivarienne du Venezuela.

Les membres gouvernementaux adjoints sont les suivants: Belgique, Bénin, Bulgarie, Cambodge, Canada, Congo, République de Corée, Cuba, Egypte, El Salvador, Espagne, Ghana, Guinée, Hongrie, République islamique d'Iran, Kenya, Liban, Lituanie, Pakistan, Pérou, Portugal, Qatar, Soudan, Suède, Thaïlande, Uruguay, Viet Nam et Zambie.

Les 14 membres employeurs titulaires sont: M. Ferrer Dufol (*Espagne*), M. Funes de Rioja (*Argentine*), M^{me} Goldberg (*Etats-Unis*), M. Julien (*France*), M. Lima Godoy (*Brésil*), M. Matsui (*Japon*), M. Mattar (*Emirats arabes unis*), M. Mdwaba (*Afrique du Sud*), M. Modi (*Inde*), M^{me} Mugo (*Kenya*), M. Oshinowo (*Nigéria*), M. Rønneest (*Danemark*), M. Syder (*Royaume-Uni*), M. Traore (*Mali*).

Les membres employeurs adjoints sont: M. Allam (*Egypte*), M. Arumugam (*Malaisie*), M. Brauner (*Autriche*), M. Chen (*Chine*), M. Echevarría Saldarriaga (*Colombie*), M^{me} Horvatić (*Croatie*), M. Jeetun (*Maurice*), M^{me} Muñoz (*République bolivarienne du Venezuela*), M. Nacoulma (*Burkina Faso*), M. O'Reilly (*Nouvelle-Zélande*), M. de Regil (*Mexique*), M^{me} Regenbogen (*Canada*), M. Thorns (*Allemagne*), M. Varela (*Philippines*).

En ce qui concerne les membres travailleurs titulaires, les désignations sont les mêmes que celles du bureau du groupe des travailleurs dont il a été donné lecture précédemment.

Les membres travailleurs adjoints sont: M. Cortebeek (*Belgique*), M. Gurney (*Royaume-Uni*), M^{me} Yacob (*Singapour*), M^{me} Kelly (*Nouvelle-Zélande*).

Le PRÉSIDENT

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence approuve les propositions relatives à la composition de la Commission de proposition?

(*Les propositions sont approuvées.*)

SUSPENSION DE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE LA CONFÉRENCE

Le PRÉSIDENT

Nous passons maintenant à la question de la suspension de certaines dispositions du Règlement de la Conférence internationale du Travail.

En vertu de l'article 76, la Conférence ne peut accepter de suspendre une disposition du Règlement que lors de la séance suivant celle au cours de laquelle la proposition de suspension a été faite. Or, la prochaine séance plénière prévue au programme se tenant le mercredi 8 juin, les trois Vice-présidents et moi-même proposons que la Conférence tienne aujourd'hui deux séances plénières qui seront séparées par une brève pause pendant laquelle je vous demanderai de bien vouloir rester à vos places. Lors de la première séance, celle qui se déroule actuellement, la suspension de plusieurs dispositions du Règlement sera proposée. Puis la Conférence adoptera, lors de la séance plénière suivante, la décision de suspension qui aura été proposée.

Certaines des suspensions ont trait aux travaux en séance plénière; d'autres concernent des commissions. Autant que nécessaire, et seulement en ce qui concerne le rapport global que le Directeur général présente chaque année en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail de 1998, ainsi que pour les divers panels qui auront lieu en séance plénière, nous proposons de suspendre le paragraphe 3 de l'article 12 du Règlement, qui limite le nombre de déclarations faites par chaque délégation en séance plénière, ainsi que le paragraphe 6 de l'article 14 du Règlement, qui limite le temps de parole. Nous proposons également de suspendre le paragraphe 1 de l'article 23 afin de permettre un compte rendu résumé des présentations des panels. Nous recommandons enfin que, pour faciliter l'échange d'opinions dans ces deux cas, la Conférence décide de ne pas appliquer les dispositions du paragraphe 2 de l'article 14 du Règlement concernant l'ordre dans lequel la parole est donnée aux orateurs.

En outre, uniquement dans la mesure nécessaire pour permettre les présentations des panels ou les

interventions des personnalités éminentes, il est proposé de suspendre les règles concernant la clôture de la discussion prévue à l'article 16.

En ce qui concerne la réponse du Directeur général, il est proposé de suspendre la deuxième phrase du paragraphe 2 de l'article 23 du Règlement afin de permettre au Directeur général de répondre de manière exhaustive, par écrit, aux points soulevés lors de la discussion en plénière sur son rapport. Cette réponse sera publiée dans le *Compte rendu des travaux* définitif de la 100^e session de la Conférence.

Autant que nécessaire, pour permettre des présentations des panels dans la Commission pour la discussion récurrente, il est proposé, si la commission elle-même le décide, de suspendre: i) l'ordre dans lequel la parole est donnée aux orateurs et, à cette fin, les dispositions de l'article 62, paragraphe 1, après les mots «au Président»; ii) les dispositions relatives au temps de parole et, à cette fin, l'article 62, paragraphe 3.

Concernant tout éventuel comité plénier qui pourrait être établi pour mener d'autres travaux de la Conférence, il est proposé, si le comité lui-même le décide, de suspendre la présentation pour approbation d'un rapport au comité, à laquelle fait référence la dernière phrase de l'article 57, paragraphe 3, afin de permettre la présentation du rapport sur les travaux du comité directement à la Conférence, après présentation au bureau du comité, mais sans le soumettre au comité lui-même pour approbation.

Conformément à l'article 76 du Règlement, ces propositions prendront effet une fois que la Conférence les aura approuvées lors de sa prochaine séance plénière.

(La séance est levée à 10 h 55.)

Deuxième séance

Mercredi 1^{er} juin 2011, 10 h 55

Présidence de M. Nkili

**DISCOURS DE M. KASSYM-JOMART TOKAYEV,
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'OFFICE
DES NATIONS UNIES À GENÈVE**

Le PRÉSIDENT

Avant de poursuivre nos travaux, je voudrais donner la parole à M. Tokayev, récemment nommé par la Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies au poste de Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève.

Original anglais: M. TOKAYEV (Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève)

C'est un plaisir pour moi de vous accueillir au Palais des Nations. C'est un honneur, au nom des Nations Unies, de vous féliciter et de vous transmettre les meilleurs vœux de succès du Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, pour cette 100^e session de la Conférence internationale du Travail.

L'OIT, organisation de grande valeur, est le plus ancien membre de la famille des Nations Unies. Elle contribue de manière importante à la réalisation de notre principale mission, qui est d'assurer la sécurité, le développement et le respect des droits de l'homme pour tous.

Le travail de l'OIT et des Nations Unies nous a donné des leçons fondamentales sur la base desquelles nous devons construire notre stratégie pour faire face aux répercussions à long terme de la crise économique et financière et pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

Premièrement, l'emploi est essentiel pour réduire la faim et la pauvreté extrême. Le travail décent, qui assure la dignité, la sécurité et la protection aux familles, est essentiel pour diriger la croissance économique nécessaire à la réalisation des OMD. L'objectif de réduction de la pauvreté de moitié d'ici à 2015 sera probablement atteint au niveau mondial. Les statistiques cachent cependant les différences importantes entre pays et régions. C'est pourquoi la création d'emplois a été reconnue lors de la Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, début mai à Istanbul, comme étant une condition préalable pour développer la croissance dans ces pays vulnérables et pour atteindre en définitive les OMD.

Deuxièmement, pour créer des emplois, nous devons nous concentrer sur la justice et la protection sociales afin de construire des sociétés équitables et inclusives. Les études montrent que la protection sociale est essentielle pour limiter les inégalités et l'exclusion sociales, conditions primordiales pour

atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, a souligné que nous devons agir rapidement pour créer un environnement propice à l'inclusion et à la protection sociales pour tous afin de libérer la totalité du potentiel de production pour tous les peuples et toutes les nations.

Troisièmement, une croissance verte doit être une priorité. L'investissement dans des emplois verts n'est pas seulement primordial pour lutter contre le changement climatique, mais c'est aussi la clé de la croissance future. Les stratégies innovantes en matière d'emplois verts ne peuvent réussir qu'avec le plein engagement des employeurs et des travailleurs, et ces emplois peuvent être créés dans tous les secteurs et dans toutes les entreprises, dans les zones rurales et urbaines et dans tous les pays, quel que soit leur niveau de développement. En mettant l'accent sur les moyens de créer davantage d'emplois verts, la Conférence peut apporter une contribution importante à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20).

Quatrièmement, il faut bien reconnaître l'importance de l'emploi pour la cohésion sociale et la stabilité à long terme. Enfin, créer des emplois et une croissance économique durable exige des partenariats. L'OIT, avec sa structure tripartite unique, a montré la valeur de cette approche inclusive où les parties prenantes sont associées à la prise de décisions.

Nous devons donc placer l'emploi au cœur de nos efforts communs pour réduire la pauvreté. Les Nations Unies collaborent avec l'OIT dans cet effort collectif pour atteindre ces objectifs.

Je vous présente tous nos vœux de succès pour cette 100^e session de la Conférence internationale du Travail.

PROJET DE RÉSOLUTION PRÉSENTÉ PAR LA SUISSE CONCERNANT LA COHÉRENCE DU SYSTÈME MULTILATÉRAL

Le PRÉSIDENT

La prochaine question à notre ordre du jour concerne un projet de résolution concernant la cohérence du système multilatéral, présenté par la Suisse et qui bénéficie de l'appui de la France. Ce texte figure dans le *Compte rendu provisoire* n° 2.

Selon les dispositions de l'article 17, paragraphe 2, du Règlement de la Conférence, «le Président peut, avec l'approbation des trois Vice-

présidents, autoriser la présentation d'une résolution se rapportant à un sujet qui n'est pas compris dans un point inscrit à l'ordre du jour par la Conférence ou par le Conseil d'administration, [...] si elle se rapporte soit à des questions urgentes, soit à des questions de pure forme».

En conséquence, je propose que le bureau de la Conférence, c'est-à-dire les trois Vice-présidents et moi-même, se réunisse en fin de matinée pour débattre de la recevabilité de ce projet de résolution et, le cas échéant, de la manière dont la Conférence pourrait l'examiner. Je propose également que nous nous retrouvions lors d'une séance plénière ultérieure pour vous faire part de nos délibérations.

Avant de vous demander si vous êtes d'accord, je voudrais préciser que le projet de résolution a aussi le soutien des Pays-Bas, de la Belgique, de la Pologne, de l'Afrique du Sud, du Nigéria, et certainement d'autres qui ne se sont pas encore manifestés.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence approuve ma proposition concernant cette manière de procéder?

(La proposition est approuvée.)

SUSPENSION DE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE LA CONFÉRENCE

Le PRÉSIDENT

Je vous propose de poursuivre nos tâches liées à l'organisation de cette Conférence et d'approuver maintenant la proposition de suspension de certaines dispositions du Règlement qui a été faite lors de notre première séance. S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que cette proposition est approuvée?

(La proposition est approuvée.)

DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU BUREAU DE LA CONFÉRENCE

Le PRÉSIDENT

Etant donné que la prochaine séance plénière consacrée aux questions inscrites à l'ordre du jour de cette session aura lieu le mercredi 8 juin seulement, les tâches quotidiennes liées à l'organisation de la Conférence seront assumées par le bureau de la Conférence, si la Conférence est d'accord pour lui déléguer les pouvoirs nécessaires à cette fin.

Je vais maintenant donner la parole au Greffier de la Conférence afin qu'il nous donne lecture de la délégation de pouvoirs qui est soumise à votre approbation.

Le GREFFIER de la CONFÉRENCE

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail délègue, par le présent acte, à son Président et à ses Vice-présidents le pouvoir de prendre toute décision ou d'exercer toute fonction qui relève de la compétence de la Conférence pour toute question qui doit être traitée avant que la Conférence ne reprenne ses séances. A moins que le Bureau n'estime que la Conférence doit tenir une séance pour discuter de telle ou telle question, les décisions adoptées en vertu de cette délégation de pouvoirs seront annoncées dans le *Compte rendu provisoire* des travaux de la Conférence. La présente délégation de pouvoirs prendra effet à l'issue de la présente séance et expirera aussitôt que la Conférence reprendra ses séances plénières.

Le PRÉSIDENT

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que cette délégation de pouvoirs est acceptée?

(La délégation de pouvoirs est acceptée.)

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le PRÉSIDENT

En vertu de l'article 14, paragraphe 8, du Règlement de la Conférence, je propose de donner maintenant la parole au Secrétaire général de la Conférence, M. Somavia, pour qu'il nous présente son rapport intitulé *Une nouvelle ère de justice sociale*.

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL de la CONFÉRENCE

Cher ministre Nkili, cher ami de l'OIT, grand représentant de l'Afrique, je vous félicite vraiment pour votre élection à la présidence de cette session historique de la Conférence internationale du Travail, la 100^e session. Vous savez l'estime que je vous porte, ainsi que pour tout votre travail avec nous pendant toutes ces années.

(L'orateur poursuit en espagnol.)

Messieurs les Vice-présidents, ambassadeur Homero Hernández de la République dominicaine, Dagoberto Lima Godoy du Brésil et Bogdanov Hossu de la Roumanie, je suis extrêmement content de vous voir parmi nous.

(L'orateur poursuit en anglais.)

Monsieur l'ambassadeur Jerry Matjila, Président du Conseil d'administration, M. Funes de Rioja, président du groupe des employeurs, Sir Roy Trotman, président du groupe des travailleurs, je me réjouis de travailler étroitement avec vous tous pendant cette session de la Conférence pour qu'elle soit un succès.

Alors que nous célébrons la 100^e session de la Conférence, j'ai le sentiment que le monde du travail connaît des turbulences. Les dangers de la dépression mondiale semblent derrière nous, mais un danger plus grand nous attend, à savoir la consolidation de modèles de croissance inefficaces et des règles de mondialisation injustes qui ont été à l'origine de la crise que nous venons de connaître et qui ont accru systématiquement les inégalités presque partout dans le monde depuis trente ans.

Par conséquent, revenir à la routine ce sera, tôt ou tard, retomber dans une autre crise, ce qui n'est pas soutenable sur le plan économique, social, environnemental ou politique.

Prenons quelques exemples symptomatiques des niveaux inacceptablement élevés du chômage chez les jeunes, partout, avec les taux les plus forts dans les pays arabes, parfois sept ou dix fois plus élevés que ceux des adultes, lesquels semblent indifférents à la génération suivante.

Autre exemple: la stagnation globale des niveaux des investissements dans l'économie réelle à l'échelle mondiale depuis les années quatre-vingt, en hausse dans les pays émergents mais en baisse dans les pays développés. Globalement, cette situation se traduit par une croissance mondiale pauvre en emplois depuis très longtemps.

Troisième exemple: les petites entreprises, lesquelles créent le plus d'emplois dans le monde. Or la création de petites entreprises est marginalisée et

n'est pas une priorité dans les politiques publiques ou privées.

Quatrième exemple: le degré indécent de concentration des revenus et des richesses; la plupart des dirigeants le déplorent mais n'agissent guère. Un chiffre illustre cet exemple: dans le monde, 3 milliards 500 millions de personnes ont ensemble les mêmes revenus que 61 millions de personnes.

Il n'est pas étonnant qu'autant de gens soient indignés, en colère. Trop de gens, y compris les classes moyennes, se sentent prises entre l'impact social immédiat de la crise et ses tendances à long terme.

En même temps, ils constatent que beaucoup de gouvernements manquent de force ou de volonté pour juguler le pouvoir soumis à aucun contrôle d'opérateurs financiers qui exercent autant d'influence sur nos sociétés. On constate alors que certaines institutions financières sont «trop importantes pour tomber», tout en ayant le sentiment que beaucoup de gens sont tout simplement «trop petits pour compter».

Une autre préoccupation visible, c'est l'incapacité, semble-t-il, de nos systèmes politiques et économiques de penser à long terme, de dialoguer entre eux et de se rassembler sur des questions nationales et internationales clés, d'assurer aux citoyens qu'ils sont la priorité dans l'élaboration de politiques.

De la place Tahrir à la Puerta del Sol, dans les rues et sur les places de nombre de pays, on assiste à la naissance de ce qui me semble être un mouvement social et populaire, conduit par les jeunes, qui pourrait changer le monde, parce qu'ils expriment l'inquiétude silencieuse de ces 3,5 milliards de personnes qui ont ensemble les mêmes ressources que 61 millions de personnes. J'estime donc qu'il y a un mouvement pour la liberté, pour le travail décent, mené par les jeunes. Dans certains pays, ils cherchent à se libérer de la crainte d'un pouvoir autoritaire qu'ils craignent pourtant, ils cherchent à s'affranchir du manque de possibilités, de l'insécurité, de l'injustice d'une croissance inefficace, à être libres de choisir et à participer à la quête de justice sociale et de paix.

Ils expriment une revendication que nous ne connaissons que trop bien à l'OIT. Dans des langues différentes, avec des modes d'expression différents, leurs revendications sont les mêmes: que les dirigeants politiques, du monde des affaires, de la société civile et des organisations internationales se mettent d'accord sur des mesures et des politiques qui donnent à tous des chances équitables de trouver un travail décent.

Je me trouvais sur la place Tahrir lorsqu'un jeune homme m'a dit: «Nous n'arrivons pas à croire que les décideurs à l'échelle mondiale ne peuvent pas résoudre le problème du chômage des jeunes. Nous croyons que c'est possible. Il incombe à l'OIT d'insister sur le fait que c'est possible.» Voilà les espoirs que ces mouvements portent, voilà les espoirs que j'exprime ici. Pouvons-nous, voulons-nous obtenir des résultats, afin de résoudre ces problèmes? Tel est l'essentiel des questions qui doivent être abordées pendant cette session. De fait, dans les trois quarts des 82 pays pour lesquels des informations sont disponibles, la majorité des personnes sont de plus en plus pessimistes quant à la qualité et au niveau de vie à l'avenir.

Il s'agit là d'un aperçu de la situation, mais il est éloquent: les mandants tripartites de l'OIT avaient

raison lorsqu'a été adoptée, en 2008, la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. Ils avaient raison quand, réagissant rapidement à la crise financière, ils ont adopté le Pacte mondial pour l'emploi, qui a bénéficié d'un soutien mondial et qui a conduit à l'organisation du G20. Les questions que nous examinerons à la présente session sont directement liées aux types de problèmes auxquels la jeunesse se heurte et que les statistiques mettent en évidence.

L'une des questions qui seront traitées pendant les jours qui viennent, dans le cadre des commissions de la Conférence, est celle de la *protection sociale*. Il s'agit d'une responsabilité qui incombe à toutes les sociétés. Il est temps d'élargir plus rapidement la couverture de la protection sociale, dont le socle doit être ample – 80 pour cent de la population mondiale n'ont pas de sécurité sociale. Les défis communs sont d'accroître les prestations et de garantir un financement durable. J'estime que, ensemble, nous pouvons montrer la voie pour atteindre cet objectif formidable.

Par ailleurs, *étendre les droits au travail aux travailleurs domestiques* c'est faire entrer les normes du travail dans l'économie informelle. Comme vous le savez, le problème est que les normes de l'OIT tendent à être conçues en pensant à l'économie formelle. Pour la première fois, une norme entre dans l'économie informelle. Voilà qui est important: faire bénéficier les travailleurs domestiques des valeurs de l'OIT est une grande avancée, pour eux et pour tous les travailleurs qui aspirent à un travail décent. Cela a aussi de fortes incidences pour les migrations et pour l'égalité entre hommes et femmes.

Nous savons bien que *l'administration du travail*, et la plupart d'entre nous très bien même, que *l'administration du travail* et *l'inspection du travail* sont sous-évaluées. De fait, très souvent, elles ne figurent pas dans les politiques publiques alors qu'elles le devraient. Il est temps de renforcer ces instruments axés sur l'équité et la défense des droits au travail; l'OIT peut jouer les premiers rôles en faisant de l'administration du travail un objectif primordial de la coopération internationale, ainsi que de l'échange de données d'expérience et de la coopération à l'échelle nationale.

La *discrimination* est non seulement mauvaise en soi, elle est aussi inefficace. Le rapport global montre pourquoi. Encore un exemple: nos projections montrent que la possibilité d'une rémunération égale pour un travail de valeur égal pour les hommes et les femmes se concrétisera vers 2080. L'OIT lutte depuis très longtemps pour l'égalité entre hommes et femmes mais ces projections montrent ce qui se passe dans les faits. C'est tout à fait inacceptable. Les instruments de l'OIT, les connaissances et l'échange de données d'expérience sont essentiels à cet égard. En Palestine, les droits des travailleurs et des citoyens sont dans l'impasse, ce qui est regrettable. Le rapport annuel sur la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés n'indique guère d'améliorations. La situation ne s'améliorera pas tant que les multiples restrictions imposées par les autorités d'occupation n'auront pas été levées et qu'il n'aura pas été mis un terme à l'occupation elle-même. Toutes ces questions sont significatives, pratiques et essentielles pour notre vision commune.

Il faut donner suite à la Déclaration de 2008 et prendre en compte le rapport que je présente ici. Il est urgent de s'engager en faveur d'une nouvelle ère

de justice sociale, de croissance assortie de justice sociale, fondée sur le développement durable. Ceci est au cœur du rapport. Dans ce rapport, on demande aux mandants tripartites de l'OIT d'être aux avant-postes. Le rapport indique ce qui suit: qu'une nouvelle ère de justice sociale soit une conception idéalisée de l'avenir souhaitable ou que cela devienne une réalité concrète de nos sociétés dépendra à mains égards du courage, des convictions, de l'habileté et de la volonté de l'OIT et de ses mandants, ainsi que de notre capacité de collaborer entre nous et avec d'autres pour préparer cette ère nouvelle. Notre histoire nous a montré que le tripartisme, les valeurs, et les outils de l'OIT peuvent faire advenir le changement. Le fait que notre tâche ait toujours été une tâche difficile, ancrée dans la vie réelle des sociétés et une tâche que nous ne pouvons accomplir seuls, ne doit pas nous décourager.

Il faut réfléchir au type de croissance dont nous avons besoin pour l'avenir et à ce que nous pouvons faire. Mais tout cela est notre histoire, l'histoire de la Conférence internationale du Travail. Cent sessions au cours desquelles vous et des milliers et des milliers de délégués avant vous ont donné vie et forme à cette valeur centrale qui nous unit tous: la justice sociale en tant que fondement de la paix. Nous avons commencé ce voyage en octobre 1919, à Washington, DC, lors de la première session de la Conférence internationale du Travail. Le Président Franklin Delano Roosevelt, rappelant la création de l'OIT, a dit en 1941: «Pour beaucoup, c'était un rêve insensé. Qui donc avait jamais entendu parler d'une réunion de gouvernements pour élever les normes de travail sur le plan international? Bien plus inacceptable encore était qu'il conviendrait d'associer les milieux directement intéressés, c'est-à-dire travailleurs et employeurs des divers pays, à cette action gouvernementale.»

Après tant d'années, nous voyons que c'était plus qu'un rêve, que c'était une vision réaliste de quelque chose qui était possible. Il est tout aussi réaliste aujourd'hui de nous fixer la tâche de définir un nouveau modèle de croissance et d'accroître la justice sociale dans notre société. Impossible? Au contraire, c'est tout à fait possible. Les outils, les moyens, les instruments, les politiques existent. Nous avons la responsabilité de réfléchir à la façon dont nous pourrions apporter notre contribution pour que cela soit possible. C'est très difficile? Pensons à Albert Thomas, premier Directeur général du BIT qui, en 1919, a promu l'idée selon laquelle le monde avait besoin de normes internationales du travail qui seraient adoptées par la nouvelle organisation tripartite que l'on ne connaissait pas et qui s'appelait OIT. A l'époque, il fallait voyager, non pas en avion, mais en train ou en bateau. Aujourd'hui, chaque pays dispose d'une législation du travail qui est influencée d'une façon ou d'une autre par les normes de l'OIT. Les conventions fondamentales enregistrent un taux de ratification de 90 pour cent. Elles sont ratifiées par les parlements, ce qui est le témoignage politique que ces principes sont acceptés universellement ou presque.

Bien sûr, il y a encore beaucoup de problèmes de mise en œuvre à cause d'une croissance inéquitable et inefficace et de politiques privées ou publiques qui étouffent la liberté d'association et d'autres droits.

En 1944, à Philadelphie, la 26^e session de la Conférence a réaffirmé les objectifs et buts de

l'Organisation, et a rappelé que la pauvreté, où que ce soit, compromettait la prospérité.

Avec la décolonisation dans les années cinquante et soixante, le nombre des Etats Membres a doublé et l'Organisation a pris sa dimension universelle.

A sa 48^e session, en 1964, elle a adopté la Déclaration sur l'apartheid en Afrique du Sud.

En 1969, l'OIT a reçu le prix Nobel de la paix. La présidente du Comité Nobel a alors déclaré: «Il y a peu d'organisations qui aient réussi, autant que l'a su l'OIT, traduire dans les faits des principes moraux fondamentaux sur lesquels elles reposent.» Nos valeurs, au fil de l'histoire, nous ont amenés à lutter pour la liberté d'association en Pologne, en Afrique du Sud, au Chili, en Guinée, au Népal, au Zimbabwe et dans beaucoup d'autres pays, notamment la Tunisie, l'Egypte et le Bahreïn plus récemment.

L'OIT est au cœur de la vie politique et sociale. Elle est née des luttes sociales du XIX^e siècle et continue de participer aux évolutions, parce que les gens évoluent. L'OIT continue de défendre ses valeurs. C'est pourquoi elle existe et continuera d'agir. C'est aussi pourquoi les gens ont les yeux tournés vers l'OIT et lui demandent ce qu'elle fait, ce qu'elle peut faire dans tel ou tel domaine. Parce que l'OIT n'a pas défini l'ordre du jour d'un système international, elle traduit les aspirations des gens et de la communauté internationale. Et une assemblée exceptionnelle de gouvernements, d'employeurs et de travailleurs peut faire quelque chose.

En 1995, réunissant quelque 120 chefs d'Etat et de gouvernement, le Sommet mondial des Nations Unies pour le développement social, dont j'ai eu l'honneur de présider le comité préparatoire, a reconnu sept conventions de l'OIT – elles sont maintenant huit – comme étant des normes fondamentales du travail acceptées au niveau international.

Depuis lors, les Nations Unies ont réitéré à maintes reprises leur soutien en faveur de différentes politiques – entre autres, travail décent, lutte contre la pauvreté, dimension sociale de la mondialisation, entreprises durables, Pacte mondial pour l'emploi. L'OIT élabore donc des normes et des politiques pour le reste du système des Nations Unies et s'efforce de rendre son action cohérente et de la mener à bien.

Marcher dans la salle des colonnades du BIT, c'est parcourir plus de 90 ans d'histoire tripartite, et nous sommes les fiers héritiers d'un immense héritage.

Décennie après décennie, nous avons inscrit un certain nombre de valeurs, l'équité et le dialogue dans les politiques et sur les marchés. Les entreprises, les travailleurs, les gouvernements ont trouvé un terrain d'entente dans l'Organisation.

Je tiens à assurer au Président, aux Vice-présidents, aux délégués qu'ils sont garants de cet héritage et qu'ils détiennent les solutions pour remédier aux inégalités actuelles et garantir la paix. Notre patrimoine, c'est le chemin qui nous mène vers l'avenir. Nos prédécesseurs ont tenu le flambeau pendant 92 ans. Ils nous ont donné la force de perpétuer les convictions des fondateurs de l'Organisation.

Ainsi, 100 sessions plus tard, nous sommes toujours là, portés par les mêmes valeurs, fiers de notre histoire, résolus à nous acquitter de notre mandat. Si vous voulez la paix, cultivez la justice.

Je rappellerai ce que Nelson Mandela a déclaré ici, à la Conférence en 2007: «Nous comptons sur l'OIT pour qu'elle continue à se battre pour faire du travail décent une réalité dans le monde entier.»

Il a raison. Chacun s'accorde à dire qu'il y a un lien permanent entre gouvernements, travailleurs, employeurs et l'Agenda du travail décent. À l'évidence, l'Agenda du travail décent et le tripartisme de l'OIT permettent une croissance plus efficace et bénéficient à davantage de personnes, et se traduisent par plus de paix, plus d'équité et plus de droits, par moins de pauvreté et par moins d'instabilité dans les économies, les entreprises et les lieux de travail et, en fin de compte, dans la société. Les politiques de l'OIT contribuent à un monde où les tensions sont moindres, où il y a plus de justice et où la sécurité est renforcée. Grâce à ses valeurs et à ses politiques, l'OIT se trouve du bon côté de l'histoire.

J'invite instamment les délégués, pendant cette 100^e session de la Conférence, à réfléchir de manière approfondie au rôle de l'Organisation à ce stade, alors que s'ouvre une nouvelle ère que nous pouvons contribuer à façonner, que nous devons maîtriser.

Dans mon rapport, je plaide en faveur d'une croissance efficace de l'économie de marché allant de pair avec la justice sociale, d'une vision productive avec des résultats équilibrés sur le plan social, pour le bien de nos sociétés, avec nos valeurs.

Nous ne disons pas que nous avons besoin d'ajouter une pincée de social aux résultats actuels. Non, nous disons que les résultats actuels nous conduisent à la prochaine crise. Car ils ne sont pas viables, que ce soit du point de vue économique, politique, social ou environnemental. Nous recherchons un modèle de croissance différent, avec des résultats pour les différents marchés; des résultats caractérisés par la liberté, la dignité, la sécurité, l'équité; des résultats productifs qui conjuguent la force des marchés, la responsabilité des entreprises, les compétences des travailleurs, le pouvoir du dialogue social, les incitations et la réglementation des politiques publiques afin de soutenir la croissance assortie de la justice sociale.

L'idée que nous pouvons modifier le modèle de la croissance est techniquement possible. Rien n'empêche de concevoir un ensemble de politiques qui créent des liens entre productivité et salaires, qui aboutissent à une croissance tirée par les revenus qui accroissent les investissements réels dans l'économie et non dans des produits financiers qui ne créent ni valeur ni emplois.

Ces objectifs que les gens souhaitent sont techniquement atteignables. La question qui se pose est celle de savoir si, dans cette action, les normes internationales du travail, qui sont la source de notre identité, peuvent nous guider pour que les possibilités de travail décent soient largement possibles dans tous les pays, quel que soit le niveau de développement.

Que faudra-t-il faire pour que cette croissance soit efficace sur les plans économique et social? La réponse tient en quatre idées: volonté politique, connaissances, dialogue et coopération.

Tout d'abord, il faut une volonté politique, c'est-à-dire s'attaquer à la racine des problèmes de justice sociale. Bien sûr, cela n'est pas chose aisée. Ensemble, nous pouvons faire face à ces problèmes en nous inspirant de la Déclaration de 2008. Si nous ne croyions pas à la justice sociale pour une mondial-

sation, pourquoi alors aurions-nous adopté la Déclaration?

Vous pouvez également poursuivre ce débat dans vos pays respectifs, pour analyser leurs différents contextes.

Serait-il possible, pour certains d'entre vous, lorsque vous rentrerez chez vous, de dire que vous souhaitez promouvoir des programmes nationaux pour la justice sociale, fondés sur l'Agenda sur le travail décent, de vous réunir et d'agir dans ce sens?

Il serait excellent que l'année prochaine, ici, quand je vous accueillerai tous à nouveau en tant que Directeur général, dans cette salle, au moment d'ouvrir la Conférence internationale du Travail, vous fassiez état des initiatives prises et des progrès enregistrés dans vos pays respectifs. Je serais heureux de vous entendre dire que, par exemple, 15 pays ont contribué au débat sur la situation de la justice sociale dans vos pays, que, en tant qu'organes tripartites, vous avez décidé d'examiner ensemble cette question et que, si des désaccords subsistent, vous avez décidé d'agir ensemble.

La volonté politique, cela veut dire aussi qu'il faut s'attaquer aux problèmes que les jeunes, sur les places et dans les rues, dénoncent. Ces problèmes existent, et je ne le dis pas seulement en tant que Directeur général du BIT, ils existent dans la société. Il y a donc une demande des sociétés. Et les gens se tournent vers nous.

De plus en plus, lorsque des politiques économiques, commerciales, sociales, environnementales et de développement sont élaborées, on demande à l'OIT de s'exprimer. Nous avons donc un espace à occuper, nous devons apporter notre contribution à la cohérence des politiques, précisément parce que l'on nous invite à participer aux débats sur d'autres questions dans d'autres instances, le G20 par exemple. Nous savons que les valeurs et politiques que nous défendons sont celles à propos desquelles la plupart des gens croient qu'elles permettront d'assurer un avenir plus juste et plus viable pour tous.

La volonté politique est donc la question principale. Il est difficile de la mettre en pratique mais ce n'est pas impossible.

La deuxième question, ce sont les connaissances; il n'y a ni recette miracle ni réponse toute prête. Nous savons que nous pouvons apporter une contribution grâce à nos politiques, mais elles ne suffiront pas pour parvenir à un nouveau type de croissance et à plus de justice sociale. Construire l'avenir de la justice sociale est une tâche ardue sur les plans analytique, intellectuel et politique. Quels sont les équilibres, les forces en jeu dans des contextes nationaux aussi différents? Je suis convaincu que la créativité sera un atout. Et oser réfléchir, aller dans d'autres directions, sera récompensé. Un développement exigeant des connaissances sera nécessaire. À cet égard, les outils de l'OIT peuvent contribuer à élaborer des politiques pour parvenir à une croissance très efficace et créatrice de nombreux emplois et de progrès social.

Pour aider les pays à construire leurs connaissances, l'OIT doit renforcer sa capacité de mesurer, de comparer et de tirer les enseignements nécessaires pour élaborer des politiques. Il faudra de nouveaux indicateurs et de nouvelles mesures en vue d'un monde du travail décent. Il faut accroître aussi l'échange de données d'expérience et de compétences entre les pays, et renforcer la coopération Sud-Sud, comme on le demande à l'OIT. Il faut en-

fin une action plus intégrée avec les organisations internationales.

Troisièmement, le dialogue. Il est un élément tout à fait essentiel dans une assemblée qui forme en quelque sorte le parlement du travail. Il est notre image de marque. Mais il ne suffit pas de venir ici et de pratiquer le tripartisme à Genève. C'est chez vous que cela compte le plus, en ces temps difficiles, c'est dans vos pays respectifs qu'il manque le plus. Et, si vous ne faites pas du dialogue social et du tripartisme une réalité chez vous, avec le temps, cela affaiblira certainement l'OIT en tant qu'institution.

Avez-vous assez de courage, de conviction, de sens des responsabilités pour tendre la main à l'autre partie? Ou campez-vous sur vos positions pour dire que vous n'avez pas cédé? Ce serait constater que, faute de s'être engagé, rien n'a été gagné.

Si la Conférence internationale du Travail existe, c'est parce que l'on a compris, dès le premier jour, que la force, la vitalité et la raison d'être de l'OIT tiennent au fait que les travailleurs, les employeurs et les gouvernements se réunissent ici, où ils parviennent à des accords sur la base des valeurs de l'Organisation, accords qui aboutissent à un équilibre, au bon sens.

Refuser de franchir le pas pour essayer de trouver une solution, c'est refuser les possibilités d'entente qui pourraient apporter de la stabilité et de meilleures solutions pour la société. C'est la raison d'être de l'OIT et c'est pourquoi, en cette 100^e session, cela peut être fait. Mais il faut pour cela agir dans vos pays respectifs, décider de prendre les mesures nécessaires. Ou vous pouvez sourire et dire: «M. Somavia est comme ça. Il a des idéaux, des valeurs. Il est combatif, a été un militant, il nous dit ce qu'il pense.» Mais, lorsque vous reprendrez l'avion pour rentrer chez vous, demandez-vous s'il ne s'agit là que de simples mots. Pensez-vous que vous assistez à la Conférence chaque année mais que le dialogue social n'a pas d'importance chez vous? Voilà la réflexion que chacun doit mener. Chacun d'entre vous doit réfléchir à cette réalité.

Il s'agit donc de choix importants qui vous appartiennent et auront une incidence sur l'histoire et la finalité de l'OIT.

J'en arrive au quatrième point: la coopération. Pourquoi la coopération? Parce que la plupart de nos objectifs ne pourront pas être atteints si l'on agit seul. Ils dépendent d'autres domaines politiques, d'autres acteurs, d'autres pays et, très souvent, d'intérêts divergents. Nous avons atteint un point important: renforcer la dimension sociale en vue d'une mondialisation équitable n'a jamais été aussi urgent. Par exemple, ne pas parvenir à accroître une demande globale tirée par les revenus, au moyen de possibilités de travail décent et d'investissements dans l'économie réelle dans vos pays respectifs fera reculer l'activité économique mondiale et exacerbera les tensions entre les pays. C'est un fait économique: nous ne pouvons pas agir seuls. Avec la coopération, la mondialisation peut devenir un moteur pour la justice sociale, sinon il sera difficile qu'elle survive.

Nous avons donc besoin de progresser beaucoup dans le sens de la coopération aux niveaux local et international. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire deviennent des sources dynamiques de solidarité en ces temps d'interdépendance mondiale, et l'OIT est un levier important pour cette

action. Le G20, qui sera organisé en France, est une occasion importante de relier politiques macroéconomiques et politiques du marché du travail, et d'intégrer les politiques dont nous avons besoin. Des réunions des ministres des Finances et du Travail sont prévues. Ces réunions doivent être liées entre elles. Ne pas le faire aurait de très mauvais résultats.

Mais, au-delà du G20, il y a les Nations Unies, il y a nous, ici réunis, il y a tout le travail que nous faisons ensemble. Et ensuite, nous revenons chez nous. Il faut conjuguer les politiques macroéconomiques, les politiques du marché du travail et les politiques sociales à l'échelle nationale. Il peut y avoir des discussions internationales, des accords avec le FMI ou l'OMC, entre autres, mais il faut d'abord agir dans les pays.

L'intégration de ces politiques doit donc être recherchée. Sans quoi, on poursuivra les inégalités et on ne saura pas comment juguler les effets de ces décisions par des moyens politiques. Les inégalités s'accroissent dans le monde et personne ici, dans cette salle, ne peut dire que la situation peut être maîtrisée d'une autre façon. Vous avez donc une responsabilité à assumer, parce que vous agissez dans un cadre tripartite. La dynamique, l'orientation doivent changer.

Nous avons besoin maintenant d'une OIT plus forte.

Je vais essayer de revenir à des réalités très concrètes. La Commission des finances de la Conférence se réunit tous les deux ans pour approuver le budget. Elle examinera demain les Propositions de programme et de budget pour 2012-13. Les débats au Conseil d'administration ont démontré un soutien tripartite extraordinaire en faveur de l'action de l'Organisation, des priorités qui sont présentées en détail dans ce budget et des outils que le Bureau utilise.

Néanmoins, la discussion sur le budget a été difficile, non pas parce que l'action de l'OIT manquait de soutien, mais parce que beaucoup de pays connaissent des difficultés financières graves. C'est pourquoi, malgré le fait qu'une grande majorité a approuvé les recommandations que le Conseil d'administration a transmises à la Commission des finances, j'ai estimé devoir continuer de trouver des moyens pour ajuster le budget. Nous avons déjà procédé à un certain nombre d'ajustements pendant le débat. Mais, en raison de la crise, le Bureau doit faire tout son possible. Il ne s'agit pas seulement d'une décision financière, mais aussi d'une décision politique. Elle a trait à tous les sujets que j'ai évoqués et chacun devra prendre position. Il était de mon devoir d'avancer autant que possible et j'ai procédé à des ajustements parce que le soutien des mandants est très fort. On ne peut pas écouter certains et oublier ceux qui vous ont appuyés. Le Bureau a fait tout son possible. Je remercie ceux qui ont appuyé le budget tel qu'approuvé au sein du Conseil d'administration mais, comme je l'ai dit, j'avais la responsabilité de tenir compte du moment présent, et le Bureau a fait tout ce qu'il a pu, compte tenu des équilibres entre les gouvernements, pour obtenir le soutien le plus ample possible en faveur du budget. Economiser et rechercher l'efficacité est essentiel pour notre action. J'ai demandé au Bureau d'appliquer une approche stratégique et d'autres mesures pour accroître l'efficacité et l'efficacités de ses activités. Cet effort redoublé d'efficacité

s'applique aussi à la Conférence. J'ai demandé à tout le personnel du BIT qui travaille à la Conférence d'être attentif à nos activités, à nos méthodes de travail, à notre façon d'agir pour faire des économies et formuler des propositions concrètes à cet égard.

Je demande à tous les délégués de participer à cet effort et de partager avec le Bureau leurs idées sur la façon d'améliorer les services du Bureau et de les rendre plus efficaces et moins coûteux, même si ces idées semblent porter sur des détails, par exemple éviter les gaspillages de papier en n'oubliant pas des documents de travail à l'hôtel. Essayons d'acquiescer cette culture de l'économie et de l'efficacité, pour faire autant avec moins d'argent. Il ne s'agit pas seulement de débattre sur le nombre de millions, sur le budget qu'examine la Commission des finances, mais de faire en sorte que les mandants tripartites comprennent que, en raison de la crise, il est devenu très difficile de financer l'OIT.

L'année prochaine, à cette période de l'année, alors que je vous recevrai de nouveau à l'occasion de la Conférence internationale du Travail, j'espère pouvoir vous dire ce qui a changé, en matière de coûts, grâce à l'analyse que nous aurons réalisée cette année.

Je voulais terminer ma longue intervention en évoquant la question des finances parce qu'il me semble fondamental de parler avec vous des incidences qu'auront les décisions de cette année sur le budget.

En conclusion, j'aimerais une fois de plus vous encourager à saisir l'occasion de la 100^e session de la Conférence pour réfléchir à ces questions et au rôle à l'avenir de l'Organisation. Notre histoire, nos valeurs, nos responsabilités nous y obligent. N'oublions pas que, alors que nous nous exprimons, il y a un engagement courageux, dans le monde arabe et ailleurs, de gens qui lancent un message très important: pour qu'il y ait un véritable changement, il faut une mobilisation populaire, sociale et pacifique pour que les revendications des peuples soient au centre des décisions politiques. Je suis convaincu que l'OIT, organe tripartite, doit aussi entendre ces revendications. Soyons aussi ambitieux que l'ont été nos prédécesseurs. Faisons en sorte que ces possibilités de changement deviennent une réalité.

Je suis latino-américain, j'ai une façon très enthousiaste de m'exprimer. Et, en des termes enthousiastes et simples, j'aimerais vous dire que ce que j'ai évoqué aujourd'hui a des implications profondes sur notre institution. Ce qui pourrait nous arriver de pire ici, et je m'adresse ici aux employeurs, aux travailleurs, aux gouvernements, y compris à cette partie du gouvernement qui n'est pas ici, que sont les puissances financières et monétaires, ce qui pourrait arriver de pire serait que l'OIT tripartite donne l'impression qu'elle n'est pas apte à relever les défis, qu'elle le pouvait hier mais non aujourd'hui. Je ne crois pas que cela soit le cas. Je suis convaincu que nous sommes à la hauteur de cette tâche et, de fait, nous disposons de la Déclaration de 2008 ou encore du Pacte mondial pour l'emploi. Mais il est impérieux de faire comprendre que les gens qui souffrent peuvent se faire entendre dans la communauté internationale et qu'au moins une entité les entend: l'OIT.

Le PRÉSIDENT

Je vous remercie Monsieur le Secrétaire général pour cette présentation des points saillants de votre rapport.

Je suis persuadé que les mandants tripartites ici réunis vont prendre votre message à cette 100^e session de la Conférence internationale du Travail particulièrement à cœur.

La crise dont nous sortons à peine nous fournit l'occasion de rebondir et de repartir sur de nouvelles bases. Elle nous offre la possibilité de faire le point sur les raisons de l'échec du modèle de mondialisation antérieur, échec dont la crise n'est qu'un symptôme.

Comme vous le dites dans votre rapport: «l'OIT est un modèle de partenariat public-privé unique dans l'histoire, dont l'apport à la gouvernance mondiale est sans égal».

Je suis convaincu que les délégations présentes dans cette salle vont repartir avec le message d'espoir de l'OIT pour le XXI^e siècle, à savoir que l'avènement d'une ère nouvelle, d'un monde meilleur, est possible et que l'OIT est là pour aider à cette évolution.

DISCUSSION PRÉLIMINAIRE DES PROPOSITIONS DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 2012-13

Le PRÉSIDENT

Cette année, la Conférence est appelée à examiner les Propositions de programme et de budget pour la période 2012-13. Étant donné que ces propositions font l'objet d'une discussion à la Commission des finances, constituée exclusivement de représentants gouvernementaux, le point suivant de notre ordre du jour de ce matin est une discussion préliminaire des Propositions de programme et de budget pour 2012-13, ainsi que d'autres questions financières. L'objectif de cette discussion est de permettre aux groupes des employeurs et des travailleurs de faire leurs déclarations relatives à ces propositions.

DÉCLARATIONS DES PRÉSIDENTS DES GROUPES DES EMPLOYEURS ET DES TRAVAILLEURS DE LA CONFÉRENCE

Original anglais: M. FUNES DE RIOJA (employeur, Argentine, président du groupe des employeurs)

Avant de commencer mon allocation et d'évoquer les questions budgétaires, j'aimerais dire, au nom du groupe des employeurs, que la pertinence de cette Conférence ne tient pas simplement à des raisons historiques ou chronologiques.

En réalité, c'est parce que, comme l'a dit le Directeur général, dans un monde en mutation, nous sommes confrontés à de nombreux défis aux niveaux national et international que l'OIT a un rôle décisif à jouer en la matière. La création d'emplois n'est pas simplement nécessaire pour résoudre les troubles sociaux ou répondre aux demandes sociales. C'est une des conditions essentielles pour la paix, le développement et la justice. Raison pour laquelle le groupe des employeurs réaffirme que la promotion d'entreprises durables dans le secteur privé, notamment des petites entreprises aux fins de la création de nouveaux emplois et d'emplois décents, est une question fondamentale en matière d'inclusion.

Nous avons d'excellents instruments à l'OIT pour parvenir à cet objectif et pour encadrer toutes nos discussions. Et nous sommes préparés, sur le plan politique, à la lumière de la Déclaration de 1998, de la Déclaration de 2008, du Pacte mondial pour l'emploi et de l'Agenda du travail décent, à relever tous ces défis.

Nous travaillons également ensemble, compte tenu de nos mandats respectifs, dans le cadre du système multilatéral et notamment du G20. La cohérence et la coordination sont des besoins évidents.

J'aimerais maintenant en venir aux propositions concernant le budget. Les propositions de programme et de budget ont été discutées en mars par le Conseil d'administration. Une large majorité a soutenu ces propositions. La position du groupe des employeurs a été claire au mois de mars, elle l'est toujours. Nous soutenons les propositions soumises en mars au Conseil d'administration. Nous reconnaissons l'effort fourni par le Bureau en termes de présentation et de transparence. Cependant, le groupe des employeurs continue à demander instamment au Bureau d'améliorer sa gestion en vue d'accroître son efficacité et de continuer à identifier les possibilités de faire des économies.

Au cours du débat, nous avons noté toutefois les préoccupations d'un certain nombre de pays qui contribuent le plus au budget de l'OIT. Nous comprenons que, depuis le mois de mars, des discussions ont eu lieu pour identifier les domaines dans lesquels nous pouvions faire davantage d'économies et présenter, aux fins d'approbation, une proposition complète ici, à la Conférence, susceptible de recueillir le plus grand soutien possible de la part des mandants.

Des propositions révisées avec de nouveaux ajustements vont donc être soumises aux Membres, comme l'a annoncé le Directeur général. Nous sommes prêts à appuyer les propositions révisées en vue de parvenir à un consensus.

Nous notons également que les propositions de budget révisées présentent quelques coupes claires dans les budgets des commissions techniques et sectorielles. Ici, il ne s'agit pas uniquement d'économies pour être plus efficaces, mais de vraies coupures aux activités de l'OIT. Cela soulève des préoccupations de la part du groupe des employeurs.

Nous accueillons favorablement un cadre plus stable pour les activités de l'OIT, un cadre stratégique. Le groupe des employeurs soutient par ailleurs les efforts déployés par le Bureau pour coopérer avec d'autres agences des Nations Unies. Cependant, nous estimons que le travail de l'OIT doit rester limité à son mandat.

En mars, le groupe des employeurs a défini quatre priorités qui doivent être reprises dans le programme et budget proposé, premièrement, la stratégie en matière de connaissances pour améliorer l'expertise du BIT et l'échange de compétences. Pour y parvenir, les technologies de l'information et les stratégies doivent être pleinement mises en œuvre. Nous souhaitons que cela puisse être fait comme nous l'avons dit au mois de mars devant le Conseil d'administration.

Deuxièmement, nous souhaitons que l'OIT adopte une attitude plus volontariste pour faire face à la crise mondiale et renforcer sa capacité de réaction.

Troisièmement, nous espérons qu'il y aura davantage de transparence, notamment à l'égard des activités locales et régionales.

Quatrièmement, nous voulons également que les besoins des mandants soient pris en compte et nous espérons que le Bureau des activités pour les employeurs pourra être renforcé. Ces propositions budgétaires entraînent en fait des coupes dans le budget d'ACT/EMP.

En conclusion, les employeurs soulignent la pertinence de l'OIT et voudraient indiquer à nouveau qu'il est nécessaire d'instaurer une nouvelle politique dans l'Organisation. Il en va de la qualité du travail.

Les propositions qui ont été faites ne sont pas parfaites, mais nous pouvons les soutenir, de même que nous soutenons le nouvel ajustement budgétaire révisé, si cela est de nature à réaliser un consensus.

Original anglais: M. TROTMAN (travailleur, Barbade, président du groupe des travailleurs)

Je souhaiterais dire, au nom du groupe des travailleurs, que le chiffre 100 est un chiffre tout à fait significatif. Et, lorsqu'il s'agit d'une échelle temporelle, nous avons toutes les raisons de nous réjouir. De nous réjouir mais également de réfléchir. Et en ce qui concerne le groupe des travailleurs, nous estimons que le chiffre 100 est ici l'occasion de renouveler notre engagement. C'est un grand moment, et l'histoire devrait retenir ce qui a été fait après cette date clé.

La 100^e session de la Conférence devrait marquer un tournant. Le Directeur général a dit qu'elle est l'occasion de renforcer l'Organisation internationale du Travail.

Le groupe des travailleurs estime que l'ordre du jour de cette 100^e session nous donne une occasion unique de définir la voie pour rendre notre Organisation plus forte, plus dynamique et plus réactive. À l'ordre du jour figure le travail domestique, ou plus exactement les travailleurs domestiques. Nous espérons adopter une convention sur ce point. Lors des discussions, il nous faut reconnaître les implications d'une telle adoption, notamment pour les travailleuses, pour les enfants qui travaillent – le travail des enfants – et pour les travailleurs migrants. Au cours des deux semaines à venir, nous espérons pouvoir avancer dans la réflexion et permettre de résoudre certaines difficultés rencontrées dans le monde en définissant la voie à suivre pour donner une vie meilleure aux travailleurs domestiques et améliorer leurs conditions d'emploi, surtout en ce qui concerne les travailleurs migrants et les femmes. Nous espérons que les enfants pourront tout simplement aller à l'école et profiter de leur jeunesse plutôt que d'être soumis à une exploitation sévère.

Le succès sur cette question devrait nous amener à réfléchir sur ce que nous faisons pour construire une société meilleure, celle envisagée par les pères fondateurs lors de la première Conférence internationale du Travail.

La sécurité sociale est une autre question que nous allons aborder, et je pense que vous serez d'accord avec moi pour dire que cela est lié à la qualité de la vie. La sécurité sociale figure en bonne place parmi les inquiétudes de tout un chacun.

Nous ne sommes pas toujours d'accord sur le niveau de préoccupation des gens et nous critiquons l'absence de liberté et les discriminations dont sont parfois victimes les travailleurs et leurs représentants, sans compter les situations de violence, ou même la mort, qui leur sont parfois infligées, mais cela ne signifie pas qu'il n'y a pas de temps en temps une prise en considération par les gouverne-

ments et les employeurs, et par la société dans son ensemble, du besoin d'améliorer la protection sociale et la sécurité sociale. Tout dépend de notre engagement à ce sujet, comme sur d'autres questions.

Le Directeur général lui-même a dit que, pour lui, s'agissant de l'OIT, ce qui est nécessaire c'est une direction, des connaissances, un dialogue et la coopération. Je dirais qu'il faut aussi un courage moral et une volonté politique et que, si nous les avons, nous pourrions peut-être faire en sorte que cette 100^e session de la Conférence soit un moment exceptionnel, un moment vers lequel ces prochaines années nous pourrions nous tourner pour voir nos contributions et ce que nous avons pu apporter pour améliorer la vie des gens qui nous entourent.

L'inspection du travail est un autre domaine où ces possibilités sont envisagées. Je regrette que nous ne puissions pas prétendre que ces questions techniques ont été prévues pour la 100^e session, pour le 100^e anniversaire, mais le fait que nous ayons la chance d'examiner ces questions maintenant est un très bon signe pour nous car si nous examinons les valeurs, si nous voyons la nécessité d'avoir des normes, dans le domaine de l'inspection du travail, je crois que tout le monde conviendra qu'il faut une inspection du travail et un programme d'administration du travail qui assurent que ce point de notre ordre du jour sera au cœur de nos préoccupations et que nous n'allons pas simplement adopter des lois, des résolutions, des conventions pour le plaisir de le faire mais plutôt parce que nous avons l'intention de respecter ces conventions, ces règles et ces lois.

Je me demande, en cette 100^e session de la Conférence, si nous pouvons avoir le salut à 21 coups de canon pour pouvoir nous féliciter. Je dirais que non, certes pas. Il est vrai que nous avons bien travaillé mais il faut reconnaître que, tout en travaillant bien, nous devons réfléchir à ce que nous avons accompli et dans quelle mesure ces résultats peuvent être encore améliorés.

Le groupe des travailleurs pense que nous avons bien travaillé pour réduire la violence dans le monde. Nous avons œuvré à lutter contre la pauvreté dans le monde. Nous pouvons aussi être fiers du fait que nous avons défendu le travail et promu non pas n'importe quel travail mais un travail décent. Ce faisant, nous avons contribué à prévenir la guerre et à réduire dans bien des cas les risques de guerre ou de conflit. D'autres institutions ont passé beaucoup de temps et dépensé beaucoup d'argent pour faire face aux effets de la guerre et de la pauvreté. La pauvreté conduit à la guerre et la guerre conduit à la pauvreté. D'autres institutions s'occupent des conséquences de ce phénomène. On dit dans mon pays qu'une once de prévention vaut mieux qu'une livre pure donc il vaut mieux prévenir la guerre plutôt que de devoir en atténuer les conséquences.

A l'OIT nous avons beaucoup fait pour prévenir la guerre. En reconnaissant ce fait, nous pourrions peut-être voir exactement ce que nous avons su faire au fil de 100 Conférences. Ce faisant, nous devrions aussi réfléchir à deux choses très importantes pour le groupe des travailleurs aujourd'hui: d'une part, le débat budgétaire et, d'autre part, la résolution sur la cohérence du système multilatéral.

Le message clair du Directeur général, ce matin, était un appel à l'équité et à la justice, et en soutenant cet appel nous pensons que la résolution n'est pas simplement urgente mais qu'elle est urgente et essentielle et qu'il faut aller au-delà des mots et pour avoir une discussion sur le Pacte mondial pour l'emploi et pour soutenir un socle social mondial, faute de quoi nous manquerons une occasion formidable de le faire en ce moment historique.

Notre groupe sait que l'environnement financier et économique n'est pas facile et le débat budgétaire a lieu dans ce contexte. Les gouvernements vont se trouver en effet face à une difficulté: comment contribuer à un monde meilleur et faire tout ce qui est possible pour créer un climat qui permette de réduire la violence, tout en étant aux prises avec des difficultés financières?

Nous comprenons bien cela mais le groupe des travailleurs aujourd'hui doit faire une autre demande aux gouvernements, à savoir qu'ils tiennent compte de la contribution majeure que l'OIT a faite au cours de ces 100 Conférences pour la vie humaine, pour les valeurs humaines, et qu'ils reconnaissent qu'une réduction du programme va réduire cet engagement envers les valeurs sociales et les moyens d'existence en société. Nous demandons donc que le budget soumis en mars au Conseil d'administration, malgré les fortes objections, soit approuvé, ou sinon, que seuls des changements minimes y soient apportés.

Notre groupe tient aussi à dire que cette 100^e session de la Conférence internationale du Travail est un moment important pour réaffirmer nos valeurs fondamentales et pour prendre des initiatives qui vont renforcer ces objectifs: la résolution sur la cohérence est un pas dans cette direction et le groupe des travailleurs la recommande à la Conférence.

Nous ne pouvons pas conclure ces remarques liminaires sans exprimer notre peine et nos regrets devant les vies perdues dans le monde entier à cause de catastrophes naturelles ou de conflits humains, notamment depuis décembre 2010. Il faut aussi reconnaître la poursuite du conflit dans la région palestinienne et il faut continuer à demander aux autorités de prendre des mesures humaines pour sauver des vies humaines et pour soutenir les moyens d'existence de tous ceux qui vivent au Proche-Orient.

(La séance est levée à 12 h 15.)

TABLE DES MATIÈRES

Page

Première séance

Ouverture de la session	1
Election du Président de la Conférence.....	1
Discours du Président.....	1
Composition de la Commission de vérification des pouvoirs	2
Election des Vice-présidents de la conférence	2
Désignation des bureaux des groupes	3
Constitution et composition des commissions de la Conférence	3
Composition de la Commission de proposition	3
Suspension de certaines dispositions du Règlement de la Conférence	3

Deuxième séance

Discours de M. Kassym-Jomart Tokayev, Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève.....	5
Projet de résolution présenté par la Suisse concernant la cohérence du système multilatéral	5
Suspension de certaines dispositions du Règlement de la Conférence	6
Délégation de pouvoirs au bureau de la Conférence	6
Présentation du rapport du Directeur général.....	6
Discussion préliminaire des Propositions de programme et de budget pour 2012-13	11
Déclarations des présidents des groupes des employeurs et des travailleurs de la Conférence	11

.....
Le présent document a été tiré à un nombre restreint d'exemplaires afin de réduire autant que possible l'impact sur
l'environnement des activités de l'OIT et de contribuer à la neutralité climatique. Nous serions reconnaissants aux
délégués et aux observateurs de bien vouloir se rendre aux réunions munis de leurs propres exemplaires afin de ne
pas avoir à en demander d'autres. Nous rappelons que tous les documents de la Conférence sont accessibles sur
Internet à l'adresse <http://www.ilo.org>.
.....